

# Domaine Public

1 7 3 6

Edition PDF  
du 18 juin 2007

Les articles mis en ligne  
entre le 6 et  
le 18 juin 2007

**Analyses,  
commentaires  
et informations sur  
l'actualité suisse.**

Un point de vue  
réformiste en  
toute indépendance  
depuis 1963,  
désormais interactif  
et en continu sur  
[domainepublic.ch](http://domainepublic.ch)

## Dans ce numéro

### **L'assurance-invalidité attend son refinancement**

Les partisans non-UDC du oui doivent maintenant  
tenir leurs promesses (André Gavillet)

### **Retrouver les racines libérales de la gauche**

Le libéralisme mérite mieux que la caricature  
injurieuse ou l'interprétation dévoyée  
qui en sont faites (Jean-Daniel Delley)

### **Obwald, suite**

A défaut de l'impôt dégressif,  
ne pas faire l'impôt progressif (André Gavillet)

### **Les gens indispensables**

Brélaz, Français, Cramer candidats aux élections  
fédérales: l'appétit vient en mangeant (Pierre Imhof)

### **Le débat autour du climat**

Communiqué du G8 ou initiative populaire,  
quelle efficacité? (Jacques Guyaz)

### **Changer d'ère**

Le livre de Berset et Levrat reformule sans la résoudre  
la question du programme de législature  
(André Gavillet)

Suite du sommaire page 2

**Les travailleurs suisses sont dans l'Europe**

Domage que les entreprises, qui idéalisent la prise de risque, restent elles bien frileuses (Albert Tille)

**Brevets: protéger le profit plus que la recherche**

Le parlement refuse d'écouter chercheurs et assurances maladie (Jean-Daniel Delley)

**Swissair: l'incompétence bientôt un délit?**

Une mise en perspective sociale et historique du jugement de Bülach (Daniel Marco)

**Zurich: législation au pif**

Entre Zurich et Berne, l'évaluation du cadeau aux actionnaires passe de 20 à 100-150 millions (Jean-Daniel Delley)

**Trams alémaniques: à l'Ouest, toute!**

Zurich et Berne développent encore leur réseau de transports publics (Yvette Jaggi)

**Lucerne se rêve grande ville**

Début d'un audacieux processus de fusion, qui contraste avec les échecs de Lavaux ou du Val-de-Travers (Yvette Jaggi)

**Régionalisation et intercommunalité à la bernoise:  
nouvelles avances**

Le succès d'une stratégie résolue en faveur des agglomérations (Yvette Jaggi)

**Trop bel objet pour son écrin et pour les usagers  
- même à Bâle**

En plein Art-Basel, la ville refuse une oeuvre de Zaha Hadid (Yvette Jaggi)

**Creative Commons, un cadre juridique  
pour la diffusion d'oeuvres libres**

Les usages sociaux d'Internet intéressent-ils moins les Romands que les Alémaniques? (Jacques Guyaz)

## L'assurance-invalidité attend son refinancement

*Les partisans non-UDC du oui doivent maintenant tenir leurs promesses*

André Gavillet (17 juin 2007)

L'approbation de la révision de la loi sur l'AI est claire quant au résultat chiffré, mais d'interprétation équivoque.

Le peuple a pu croire que par son vote il donnait à l'AI les moyens d'amorcer une convalescence jusqu'à guérison complète. Or l'assainissement véritable, y compris le désendettement, exige l'apport de recettes nouvelles. Telle était au départ la position du Conseil fédéral. Mais le Parlement a eu pour premier souci de dissocier révision et refinancement, d'une part pour exercer la pression la plus forte pour des économies

substantielles, et lâchement pour repousser après les élections cette perspective impopulaire d'avoir à défendre une hausse d'impôt. Cette obligation de financement a été escamotée durant la campagne. Dans ses explications sur l'enjeu du vote, le Conseil fédéral lui-même y a consacré à peine deux lignes.

Or ce financement, qui devrait prendre la forme d'une hausse de la TVA, sera pour des raisons constitutionnelles obligatoirement soumis au peuple et aux cantons. Et l'on sait déjà, que l'UDC fera feu des quatre fers contre cette

augmentation de la charge fiscale. Dès maintenant ce parti réclame une sixième révision de l'AI. Et l'équivoque du vote sur la cinquième, c'est que le peuple croira avoir déjà donné. Il importe donc de surveiller nommément les parlementaires qui ont fait campagne pour le oui (UDC excepté). Accorderont-ils à l'AI les ressources dont elle a besoin et défendront-ils devant le peuple cette augmentation des prélèvements obligatoires?

*Voir aussi le dossier des précédents articles de DP sur le sujet.*

## Retrouver les racines libérales de la gauche

*Le libéralisme mérite mieux que la caricature injurieuse ou l'interprétation dévoyée qui en sont faites*

Jean-Daniel Delley (06 juin 2007)

En instaurant et en maintenant par la terreur la dictature du parti unique, les régimes communistes n'ont proposé qu'une sinistre caricature du socialisme. Faut-il pour autant rejeter les valeurs et les conquêtes du mouvement socialiste?

A gauche aujourd'hui, nombreux sont celles et ceux qui vouent aux gémonies le libéralisme, accusé de toutes les injustices. Néo- ou ultra-, le libéral est l'adversaire désigné; adjectival, le terme équivaut à une injure. C'est oublier que

cette philosophie politique est à la source de la démocratie moderne. C'est aussi légitimer les écoles et partis qui, sous couvert de cette étiquette, justifient la loi du plus fort et l'exclusion sociale.

Pour Eduard Bernstein, l'un des pères de la social-démocratie, le socialisme apparaît comme un prolongement, voire même un achèvement du libéralisme: «*En tant que mouvement d'importance historique, le socialisme n'en est pas seulement chronologiquement,*

*mais aussi par son contenu spirituel, l'héritier légitime*», notait-il en 1899 dans son œuvre majeure *Les présupposés du socialisme et les devoirs de la social-démocratie*. En somme le libéralisme a posé les principes, établi les valeurs et il revient au socialisme de les mettre en œuvre.

Le libéralisme, comme philosophie, doctrine politique et même théorie économique, vaut mieux que le corpus ratatiné de slogans véhiculé par ses thuriféraires contemporains. C'est lui qui

affronte le pouvoir monarchique et celui de l'Eglise en leur opposant le gouvernement des lois, cette loi qui protège de la violence et de l'Etat tout-puissant. C'est lui encore qui proclame les libertés individuelles et revendique la séparation des pouvoirs. Aucun démocrate ne voudrait renoncer aujourd'hui à ces conquêtes.

Oui mais, rétorquerez-vous, c'est au libéralisme économique que nous en avons, à cette liberté économique qui légitime l'écrasement des plus faibles par les forts, à cet affaiblissement systématique de l'Etat au nom de la liberté individuelle. Cette liberté sans limite, ce mépris pour les interventions publiques sont

étrangers au libéralisme économique classique. Adam Smith postule bien un ordre naturel du marché qui produit une amélioration progressive du niveau de vie général. Mais pour lui, le marché ne fonctionne pas dans un vide social. L'Etat édicte non seulement les règles du jeu – par exemple, il combat les restrictions à la concurrence, ce qui montre bien que la concurrence n'est pas inscrite dans les gènes humains. Il effectue les tâches de formation, d'infrastructures, de rééquilibre social sans lesquelles il n'y a pas de société libre, donc pas de marché.

C'est aux libéraux du 20ème siècle que nous devons cette conception réductrice du libéralisme qui conduit à

l'affaiblissement des droits et libertés individuels, à l'effacement de l'Etat régulateur et finalement à la disparition de ce marché dont ils prétendent être les hérauts. Avec la conséquence de l'avènement de ce capitalisme voyou, prédateur, qui met en péril les bases écologiques et sociales du libéralisme économique et politique.

Plutôt que de honnir le libéralisme, la gauche, parce qu'il s'agit de son héritage, doit affronter ceux qui en dévoient les principes fondateurs. Et militer pour la solidarité et la réduction des inégalités dans la perspective de l'objectif fondamental du libéralisme, la conquête de l'autonomie individuelle.

## Obwald, suite

### *A défaut de l'impôt dégressif, ne pas faire l'impôt progressif*

André Gavillet (16 juin 2007)

Le barème dégressif, tel celui adopté par Obwald, a été jugé contraire à la Constitution par le Tribunal fédéral. C'était le cœur de la décision, l'objet du vote principal. Aussi les commentateurs ne se sont pas arrêtés aux modalités du jugement. Mais la réaction rapide d'Obwald oblige à y revenir.

Le recours était un recours partiel. Il n'attaquait pas la totalité de la loi fiscale, seules étaient visées les tranches à partir desquelles intervenait le tarif dégressif. Deux juges sur sept se sont prononcés pour l'acceptation du recours

comme recours partiel, ce qui aurait eu pour conséquence que les contribuables favorisés auraient eu à payer plus, supportant, ainsi s'exprima un juge, le risque qu'ils avaient pris en croyant faire une bonne affaire. Les cinq autres juges ont préféré casser l'ensemble de la loi, ce que les recourants ne demandaient pas. Ils ont pris cette liberté, estimant que le législateur cantonal devait retrouver une pleine marge de manœuvre. Un barème fiscal, c'est comme un équilibre de plots, en bouger un, c'est ébranler les autres.

Obwald s'est incliné en

esquivant. Il a d'abord décidé que les contribuables aisés attirés ou sur le point de l'être ne devaient pas être perdants par rapport au premier barème. Pour cela il veut arrêter très tôt la progression. Le tarif dégressif dessinait un barème en forme de mamelon, montant puis descendant. Obwald arase le sommet, au prix de l'abandon plus marqué encore de recettes fiscales. La courbe monte, puis très tôt devient plate. Sont gagnants les revenus élevés qui voient confirmé l'ancien système et surtout les revenus intermédiaires, entre CHF 70'000 et CHF 200'000,

bénéficiaire de l'arrêt précoce de la progression. Ce n'est pas encore l'impôt purement proportionnel, mais on s'en

approche, sans parler encore de flat tax.

La concurrence fiscale poursuit

donc son travail de taupe, jusqu'au jour où l'égoïsme cantonal amènera une réaction populaire centralisatrice.

## Les gens indispensables

*Brélaz, Français, Cramer candidats aux élections fédérales: l'appétit vient en mangeant*

Pierre Imhof (11 juin 2007)

Les élections fédérales de cet automne remettent à l'ordre du jour la question des doubles mandats. Plusieurs candidats sont membres d'exécutifs communaux et cantonaux et déclarent vouloir, en cas d'élection, siéger dans les deux instances. Le conseiller d'Etat vert Robert Cramer s'est annoncé à Genève; Daniel Brélaz (vert) et Olivier Français (radical) dans le canton de Vaud. Le syndic et le municipal lausannois, dont le mandat est considéré et rémunéré comme un plein temps, siègent d'ailleurs déjà au Grand Conseil, tout comme deux autres de leurs collègues.

Les arguments des candidats sont connus et peuvent se résumer en une phrase: *"si nous sommes candidats, c'est que nous sommes indispensables"*.

Bien sûr, les partis ont besoin de personnalités fortes et compétentes, et les locomotives sont utiles pour tirer des listes. Il est juste aussi que les membres d'exécutifs communaux et cantonaux connaissent à fond quelques

dossiers qu'ils auront à traiter à Berne. Mais ces arguments ne valent pas grand chose face à ceux qui s'opposent à la pratique des doubles mandats.

La question de la connaissance des dossiers doit être relativisée: sur le nombre d'objets inscrits à l'ordre du jour des sessions, que représentent les deux ou trois sujets concernés? Et encore faut-il être dans la bonne commission pour être vraiment efficace, ce qui est loin d'être assuré. Rien ne permet d'ailleurs d'affirmer qu'un syndic défendra mieux un dossier à Berne qu'un autre élu: surmené, il ne pourra assurer qu'une présence partielle sous la Coupole et risque de manquer de recul pour se faire une opinion. L'exemple de Daniel Brélaz, qui a dû se rétracter sur les propos qu'il a tenus concernant la 3e voie CFF entre Lausanne et Genève, est là pour en témoigner. Un parlementaire moins connu mais disposant de plus de temps, et plus à même de garder une distance critique, ne sera pas forcément moins efficace.

L'argument *"qui mieux qu'un conseiller d'Etat pourra défendre le canton à Berne?"* n'est d'ailleurs pas pertinent. On n'attend pas des membres des Chambres fédérales qu'ils défendent leur région - il est vrai cependant que ceux qui se limitent à cet aspect sont nombreux. Les décisions du parlement doivent aller dans le sens des intérêts du pays, même s'ils sont en contradiction avec ceux de quelques cantons (voire du sien propre). Et dans pareille situation, comment le syndic ou le conseiller d'Etat gèrera-t-il le conflit d'intérêts auquel il est soumis?

Si certains sont indispensables, n'est-ce pas qu'ils ont fait de l'ombre à la relève? Justement en occupant trop longtemps toutes les places.

Que ces cumulards pensent plutôt à leur avenir: ne seront-ils pas contents de pouvoir être candidats au Conseil national lorsqu'ils auront terminé leur carrière cantonale? Ils auront alors à la fois l'expérience et le temps nécessaires.

## Le débat autour du climat

### *Communiqué du G8 ou initiative populaire, quelle efficacité?*

Jacques Guyaz (08 juin 2007)

Une nouvelle initiative dite «*pour un climat sain*» vient d'être lancée. La récolte de signatures a débuté. Il s'agit, à l'horizon 2020, de diminuer les émissions de gaz à effet de serre en Suisse de 30% par rapport aux valeurs atteintes en 1990. L'objectif est-il réaliste? Si l'on suppose que l'initiative aboutisse, une votation est probable en 2009. En cas d'acceptation, il restera 11 ans pour atteindre les objectifs, délai plutôt bref.

Les problèmes climatiques sont planétaires et ce sont d'abord des accords internationaux qui peuvent entraîner une réduction conséquente des gaz à effet de serre. Le sujet est au centre des discussions du G8

qui se tient en Allemagne. Bien sûr comme d'habitude les effets d'annonce seront suivis de résultats mitigés. Mais vaille que vaille, des normes internationales se mettent peu à peu en place au fil des conférences.

La Suisse ne peut faire cavalier seul. L'exemple des filtres à particule est éloquent. En bon élève notre pays voulait obliger les véhicules diesels neufs à posséder des filtres à particule dès 2008, avant de reculer et de s'aligner sur l'Union européenne qui met en place cette mesure en 2009. Notre pays aurait très bien pu maintenir sa décision qui ne posait pas de problèmes techniques particuliers, mais

l'alignement sur le calendrier européen était la solution la plus simple.

Cette initiative pour un climat sain est-elle coup d'épée dans l'eau? Un exercice inutile? Elle permet bien sûr de maintenir la pression autour des questions liés au climat, mais est-ce la meilleure formule pour parvenir à des solutions réelles dans un domaine où la coopération internationale est la seule voie efficace? Il est permis de s'interroger, mais il est vrai qu'une initiative reste une formidable caisse de résonance et surtout le rare et peut-être le seul moyen de créer en même temps un débat dans toutes les régions linguistiques du pays.

## Changer d'ère

### *Le livre de Berset et Levrat reformule sans la résoudre la question du programme de législature*

André Gavillet (13 juin 2007)

C'est un essai stimulant et hétéroclite que signent les socialistes fribourgeois Alain Berset, conseiller aux Etats, et Christian Levrat, conseiller national, sous le titre pompeusement ironique de *Changer d'ère*.

L'exercice se déroule en trois temps.

D'abord le récit savoureux de la

découverte par deux bleus de la Berne fédérale. Mais pas en des jours ordinaires. Le Conseil fédéral va être élu et l'UDC, à nouveau triomphante, revendique un deuxième siège au gouvernement et abat la plus forte carte de son jeu: Christoph Blocher. Le PDC sait, après le refus radical d'ouvrir des négociations directes, qu'un de ses deux sièges sera sacrifié. Mais

lequel? Joseph Deiss et Ruth Metzler s'efforcent, l'un et l'autre, l'un contre l'autre, de nouer avec les parlementaires des liens personnels. La réception des nouveaux députés par le Conseil fédéral en est l'occasion. A défaut du tutoiement automatique à la Couchepin, il est possible de jouer avec les prénoms: «*Moi, c'est Ruth*». Mais Deiss sait aussi soigner sa garde

rapprochée fribourgeoise. Au restaurant italien où il invite les 9 parlementaires de son canton, les vins sont généreux. Ils le seront moins, accompagnant une modeste pizza, une fois la réélection assurée.

Cette distance critique avec le milieu auquel on participe est chose rare, et d'autant plus piquante. Mais il faut changer de ton, car Blocher fut élu, mettant fin au régime de concordance, rompant la collégialité, plaçant le peuple au-dessus des lois, bloquant le système.

Dans une deuxième partie est développé ce qui devrait constituer les points forts d'une action politique. La caractéristique de ce programme est la place

première faite aux thèses économiques: politique de la Banque nationale, politique conjoncturelle, politique sociale, action syndicale. Les idées fortes: assurer le primat de l'action politique, ne pas séparer le marché du travail de la sécurité sociale.

Mais comment passer du programme théorique à l'action? C'est l'objet de la troisième partie.

Berset et Levrat préconisent un contrat de législature regroupant le PDC, les verts et les socialistes. Là, il faut l'avouer, on reste sur sa faim. Car on imagine mal le PDC, qui occupe actuellement une position centriste, se gauchir au point de faire partie d'une coalition de gauche, qui d'ailleurs, sur la base des

chiffres actuels, ne disposerait pas d'une majorité dans les deux Chambres.

On en revient à la question première. Comment définir et comment assurer l'application d'un programme de législature? Doit-il par principe exclure l'UDC? Doit-il être négocié entre les partis avant l'élection du Conseil fédéral? Doit-il être présenté par le Conseil fédéral nouvellement élu et faire l'objet d'un vote engageant la responsabilité du gouvernement? Le débat sur ce nouvel outil politique n'a pas été poussé assez loin, n'est pas assez abouti pour que l'on puisse crier «*Demandez le programme!*». Il faut une réponse à ces questions préalables selon que l'on veut changer d'ère ou d'erre ou d'air.

## Les travailleurs suisses sont dans l'Europe

*Dommage que les entreprises, qui idéalisent la prise de risque, restent elles bien frileuses*

Albert Tille (15 juin 2007)

La libre circulation des travailleurs entre la Suisse et l'Europe des Quinze est totale. Les contingents qui subsistaient encore sont éliminés depuis le 1er juin. Berne affiche sa satisfaction. Le courage a payé. Selon une étude du Seco, les Européens n'ont pas volé le travail des Suisses. Dans les secteurs où le nombre des immigrés a fortement progressé, les Suisses ont également connu une hausse de l'emploi. Le Seco

nie aussi que la concurrence étrangère ait eu un effet modérateur sur les salaires. Difficile à prouver. On ne peut pas cependant oublier que, en dépit d'une conjoncture économique favorable, la progression des salaires est restée fort modeste, si l'on excepte celle de Marcel Ospel ou autres Vasella. Le contingent annuel de 15'300 permis de longue durée, en vigueur jusqu'au mois passé, a été régulièrement épuisé. Avec

sa levée, l'immigration pourrait donc connaître une nouvelle progression. Mais le Seco se veut rassurant. Les Européens au bénéfice d'un permis de courte durée, qui sont donc déjà en Suisse, occuperont les emplois fixes disponibles. Ils changeront simplement de statut.

En disant oui à la libre circulation des personnes, les électeurs suisses, en large majorité des salariés, ont

accepté de prendre le risque de participer pleinement aux contraintes, mais aussi aux avantages de la grande Europe. Depuis l'entrée en vigueur de l'accord avec Bruxelles, 6500 Suisses supplémentaires se sont installés en Europe. Le bilan dressé aujourd'hui montre qu'ils ont eu raison d'être audacieux.

On aimerait que cette prise de

risque des salariés serve d'exemple. Les paysans envisagent avec crainte un libre échange agricole qui ferait pression sur leurs prix, mais ouvrirait un énorme marché à leurs spécialités. L'industrie pharmaceutique oppose son veto à une protection européenne des brevets qui pourtant ne met pas en cause ses efforts de recherche. Elle ne veut pas abandonner la stricte

protection nationale qui lui assure quelques marges juteuses sur le marché suisse. Par crainte d'atteinte à leur secret, les banques diabolisent l'Europe.

L'économie idéalise la prise de risque. Mais c'est elle qui refuse le défi de l'adhésion à l'Union. Les travailleurs sont dans l'Europe. Les entreprises veulent rester en dehors.

## Brevets: protéger le profit plus que la recherche

*Le parlement refuse d'écouter chercheurs et assurances maladie*

Jean-Daniel Delley (15 juin 2007)

Une nouvelle fois, l'adage selon lequel ce qui est bon pour l'industrie pharmaceutique est bon pour la Suisse trouve confirmation. Après le Conseil national, le Conseil des Etats vient d'adopter la nouvelle loi sur les brevets qui fait la part belle aux multinationales bâloises.

Les mises en garde des chercheurs et des assurances maladie n'ont pas dissuadé les sénateurs d'approuver ce que Christophe Blocher, qui ne manque pas de sens de l'humour, a qualifié de «compromis équilibré».

C'est plus particulièrement l'article 8c du nouveau texte qui fait problème. L'entreprise qui fait breveter une séquence de gène protège non seulement la fonction connue de cette séquence au moment du dépôt du brevet, mais encore toutes les fonctions qui seront ultérieurement découvertes.

L'exemple le plus connu concerne le brevetage d'un gène signalant un risque élevé de cancer du sein. La firme américaine au bénéfice du brevet a pu bénéficier d'un monopole du test de dépistage de ce type de cancer et fixer un niveau de prix élevé. Elle a pu

étendre son privilège au dépistage du cancer de l'intestin, car un chercheur a découvert ultérieurement que ce même gène indiquait également une prédisposition à cette maladie. Lequel chercheur n'a pu faire valoir ses droits.

Cette disposition constitue en quelque sorte un chèque en blanc pour le premier arrivé dans la course aux brevets. Un chèque que sauront faire remplir à leur profit les patrons voraces des entreprises pharmaceutiques.



## Swissair: l'incompétence bientôt un délit?

### *Une mise en perspective sociale et historique du jugement de Bülach*

Daniel Marco (17 juin 2007)

Pendant la période du «Miracle helvétique» les employés de Swissair, personnel de vol, techniciens au sol, pilotes étaient des privilégiés dans un pays prospère. Ils bénéficiaient notamment de conditions de travail meilleures que la moyenne. Conscients de servir l'un des fleurons de l'économie helvétique et de constituer l'aristocratie des salariés du pays, ils regardaient ces derniers avec condescendance depuis leurs syndicats-maison.

Le déclin puis la chute de la compagnie aérienne provoquèrent déception, déconvenue, sentiment de trahison, rarement de colère parmi le personnel. A la suite de l'immobilisation de la flotte, les manifestations de protestation des employés se déroulèrent sous la protection de drapeaux à croix blanche sur fond rouge, un peu hésitantes, retranchées même, rendant souvent difficile l'expression de la solidarité de la population. Tout le contraire du soutien aux grévistes de «La Boillat».

Puis ce fut au tour des patrons

de descendre non pas dans la rue, mais dans les stalles du tribunal pour rendre des comptes. Les prévenus avaient certes très mal géré ce qui faisait la gloire de tout un peuple. Ils faisaient preuve d'arrogance. Mais s'ils avaient pu mener Swissair à la faillite, c'est grâce à une connivence générale avec une majorité de Suisses – rappelons le crédit voté à la hâte par le Parlement fédéral en faveur de l'entreprise à l'agonie – et une complicité avec les salariés de l'entreprise.

L'acquittement s'inscrit dans le droit fil d'une histoire ancienne où aujourd'hui chacun joue un rôle digne de Walt Disney: Mickey, lorsqu'il rate un virage, ne tombe dans le précipice que s'il regarde en bas! Pour gérer Swissair, la compétence n'était pas nécessaire, seule l'idéologie comptait et semble encore compter malgré le vide que crée l'effondrement progressif de la société de concordance pendant laquelle les avions helvétiques volaient au firmament.

La société de concordance est

celle du «Miracle helvétique», les «Trente glorieuses» suisses: une société organisée notamment autour d'une négociation durable du compromis salarial.

Avec le jugement du tribunal de Bülach, dont les séances n'ont jamais été troublées, la société de concordance joue les prolongations malgré son délitement: la dénonciation unilatérale par les patrons de la convention collective de travail nationale dans la construction en est un bel exemple.

Les juges zurichois, comme encore une majorité de citoyens, voient la réalité avec les yeux fixés sur une société qui n'existe plus. Soit ils n'arrivent pas à l'oublier, soit ils espèrent son retour. Alors que dans la société qui se met en place, tout ou presque se mesure à l'aune de la concurrence: l'incompétence économique patronale sera sanctionnée comme un délit et pour les salariés un compromis salarial acceptable ne pourra être atteint qu'après de larges mobilisations et de longues luttes revendicatives.

## Zurich: législation au pif

*Entre Zurich et Berne, l'évaluation du cadeau aux actionnaires passe de 20 à 100-150 millions*

Jean-Daniel Delley (15 juin 2007)

D'habitude c'est la Justice qu'on représente les yeux bandés pour symboliser l'impartialité qu'on attend d'elle. A Zurich, on peut dorénavant affubler le Grand Conseil du même attribut aveuglant.

La majorité bourgeoise vient d'adopter un allègement fiscal pour les actionnaires qui détiennent au moins 10% des titres d'une société: la moitié seulement des dividendes seront soumis à l'impôt sur le revenu.

Passons sur l'inégalité de traitement ainsi créée entre les actionnaires et entre les

contribuables selon la source de leur revenu. Passons aussi sur la possibilité d'évasion fiscale ainsi offerte: les patrons de société auront intérêt à réduire leur salaire et à se faire rémunérer par des dividendes.

A l'appui de cette décision, une estimation du Conseil d'Etat qui chiffre à une vingtaine de millions par an seulement la diminution des recettes publiques. Une diminution qui devrait être largement compensée par l'attractivité fiscale accrue du canton.

Au plan fédéral, le Parlement vient d'adopter une mesure semblable. A cette occasion,

l'administration fédérale des contributions a calculé le manque à gagner pour la Confédération et pour les cantons s'ils adoptaient la même mesure. La perte pour les cantons est estimée à 637 millions de francs. Sachant que le canton de Zurich contribue pour 20% au total de l'impôt fédéral direct, c'est donc une diminution de recettes de 100 à 150 millions que devrait engendrer la décision du Grand Conseil. D'ici quelques semaines, le projet doit être examiné en deuxième lecture. Peut-être que d'ici là les députés se décideront à légiférer les yeux ouverts.

## Trams alémaniques: à l'Ouest, toute!

*Zurich et Berne développent encore leur réseau de transports publics*

Yvette Jaggi (18 juin 2007)

La Confédération a promis de contribuer à certains investissements dans le trafic d'agglomération, pour autant que le premier coup de pioche soit donné avant la fin 2008. Du coup, les projets d'infrastructures, par définition à long terme, se multiplient à un rythme inhabituel. Et les citoyens des villes et des cantons votent les crédits "locaux". Ce dimanche à Zurich et à Berne, deux lignes de tram sont parties à la conquête de

l'ouest.

En ville de Zurich, les citoyens ont dit à sept contre trois oui aux trois kilomètres d'une nouvelle ligne destinée à desservir ZüriWest, la friche industrielle convertie en quartier hyperbranché, et le futur stade du Hardturm. Et cela malgré une opposition hétéroclite composée des verts ultra et des riverains, qui craignent l'augmentation du trafic automobile et

l'aménagement d'une autoroute urbaine parallèle à la voie de tram, ainsi que de l'UDC, pour raisons financières.

Les citoyens de la ville ont accepté un crédit de 59 millions de francs qui se réduira à 30 millions si la Confédération participe pour moitié au coût total de 150 millions. Elle le fera pour autant que les citoyens zurichois approuvent la

contribution cantonale de 90 millions en novembre prochain, ce qui ne devrait pas faire problème.

A Berne en revanche, il aura fallu s'y prendre à deux fois pour que la contribution cantonale soit votée. D'abord rejetée en mai 2004, elle vient d'être approuvée, pour un projet redimensionné à 33,4 millions, soit une diminution d'une vingtaine de millions. La

nouvelle ligne de tram Bern West s'étendra sur 6,8 km, dont deux en site propre, remplacera des bus surchargés en direction de Bümplitz et desservira plusieurs quartiers en pleine expansion. Là aussi, la perspective d'une contribution fédérale incite au développement des transports collectifs: pour un nouveau tram à 151,7 millions, la Confédération versera 52.75 millions à titre de contribution

aux frais d'infrastructure, tandis que la Ville et le Canton payeront respectivement 26 et 33,37 millions.

En Suisse aussi, le tram a la cote: il ne l'a jamais perdue dans les villes alémaniques et la retrouve à Genève, comme en France d'ailleurs. A Lausanne, on a choisi l'option métro, certes plus coûteuse mais mieux adaptée à une topographie difficile.

## Lucerne se rêve grande ville

*Début d'un audacieux processus de fusion, qui contraste avec les échecs de Lavaux ou du Val-de-Travers*

Yvette Jaggi (18 juin 2007)

Troisième destination touristique urbaine de Suisse derrière Zurich et Genève, Lucerne s'inscrit traditionnellement sur la carte du monde mais occupe une place relativement modeste dans le pays. Sa population de 57'500 habitants la met au huitième rang des villes suisses, largement derrière Winterthour et Saint-Gall, mais devant Lugano ou Bienne.

Il y a tout juste un an, les autorités lucernoises exprimaient leur rêve pour 2016: devenir la troisième ville de Suisse, avec 150 000 habitants, par la voie de fusions successives avec les

communes avoisinantes, déjà plus ou moins habituées à une idée dont elles imaginent pouvoir profiter.

L'aventure a formellement commencé ce 17 juin, avec la constitution du noyau initial, composé de Lucerne et Littau (16'000 habitants) qui fusionneront formellement le 1er janvier 2010. Décision prise par les citoyens des deux villes, à 53% des votants dans la capitale, à 55% à Littau, où la participation s'est élevée à 60%.

La nouvelle commune s'appellera simplement Lucerne, dont les autorités (Municipalité de cinq membres

et Conseil de 48 membres) seront élues dans le courant de 2009. A noter que la nouvelle ville reprendra tout le personnel des deux administrations actuelles, appelées à collaborer dès maintenant à la réussite de la plus importante opération de fusion de ces dernières décennies, avec Rapperswil-Jona (25 000 habitants) et le Grand Lugano (50 000 habitants).

On notera le contraste avec les opérations ratées en Suisse romande, dans le Lavaux l'an dernier ou dans le Val-de-Travers ce dimanche.

## Régionalisation et intercommunalité à la bernoise: nouvelles avancées

### *Le succès d'une stratégie résolue en faveur des agglomérations*

Yvette Jaggi (18 juin 2007)

Lentement certes, mais sûrement, le canton de Berne poursuit une véritable politique d'agglomérations, sous le couvert de régionalisation. Il a commencé par prévoir dans la Constitution du 6 juin 1993 la possibilité de créer des «organisations régionales pour accomplir des tâches particulières». Puis il a incité les trois principales agglomérations de Berne, Bienne et Thoune à tester différentes formes de collaboration intercommunale.

Deuxième étape, ce 17 juin, avec l'inscription dans la même Constitution de «collectivités de droit communal particulières en vue de la coopération régionale des communes sur une base contraignante». Avec toute une procédure pour leur mise en place démocratique. Sauf que

ces organisations régionales se constituent à la majorité des votants et des communes concernées – histoire d'éviter des mésaventures du type Val-de-Travers où la règle de l'unanimité a fait échouer le projet que deux communes sur onze ont refusé.

La «mise en œuvre de la stratégie en faveur des agglomérations et de la coopération régionale», comprenant une double révision de la Constitution et de la Loi sur les communes, a brillamment passé le cap de la votation populaire dimanche dernier: 80% de oui en moyenne cantonale, avec des majorités oscillant entre 65% dans l'Oberland et plus de 82% dans les trois villes-centre.

Et comme rien ne vaut la preuve par l'acte, les citoyens

de la Ville de Berne ont approuvé à 70% le contrat de subventionnement de cinq grandes institutions culturelles: Théâtre municipal, Orchestre symphonique, Musée cantonal des beaux-arts, Musée historique, Centre Paul Klee. De 2008 à 2011, la Ville de Berne leur versera une participation de 39% à leur budget (22,5% pour le Musée historique), soit au total 20'141'000 francs par année, en augmentation de 2,1 millions par rapport à 2007.

Plusieurs votations sont encore attendues, mais le bon signal est donné. Quand les autorités cantonales savent doser l'incitation et la pression, les communes et les féodalités locales acceptent de collaborer. Leçon à méditer du côté des Conseils d'Etat romands.

## Trop bel objet pour son écrin et pour les usagers - même à Bâle

### *En plein Art-Basel, la ville refuse une oeuvre de Zaha Hadid*

Yvette Jaggi (18 juin 2007)

Là où Picasso passe, Zaha Hadid trépassé. Mais peut-on comparer l'achat d'œuvres d'art destinées à un musée avec le projet d'un nouveau Casino en plein centre symbolique de la Ville de Bâle, là où se tiennent le marché hebdomadaire, la

Foire de Noël, les fêtes du FC Bâle et s'Comité (jury principal) des cortèges du Carnaval?

Choisi au terme d'un concours international, le projet de l'architecte irakienne établie à

Londres réussissait à combiner superbement les différents éléments d'un programme sans doute trop exigeant. La salle de musique dédoublée (en remplacement du Casino, sexagénaire vétuste) et son grand restaurant auraient été

reliés par un passage souterrain aux équipements culturels voisins ainsi qu'à un centre commercial censé rentabiliser le tout. D'où les 150 m<sup>2</sup> volés au fameux *Barfüsserplatz* (*Barfi* pour les habitués).

Le canton de Bâle-Ville devait participer pour 39,4 millions au projet devisé à 120 millions

de francs, le solde incombant pour l'essentiel au secteur privé. En votation référendaire ce 17 juin, les citoyens ont refusé le crédit à deux contre un. Les 4,5 millions dépensés en huit ans d'études et de concours passent par profits et pertes, un moindre mal en l'occurrence.

Les optimistes pensent qu'en

dix ans l'on aura ficelé un nouveau projet, urbanistiquement et financièrement plus acceptable. A moins que d'ici là l'œil bâlois se soit habitué à l'innovation architecturale, en particulier grâce à la tour en double torsade dessinée par les stars locales Herzog & de Meuron pour le compte de Roche.

## Creative Commons, un cadre juridique pour la diffusion d'oeuvres libres

*Les usages sociaux d'Internet intéressent-ils moins les Romands que les Alémaniques?*

Jacques Guyaz (13 juin 2007)

Avant Internet, la gestion des droits d'auteur se faisait de manière relativement simple. Un écrivain, un (auteur) compositeur touchait un pourcentage sur le produit de la vente de ses livres ou disques, de ses publications ou enregistrements; le contrôle, pour lui ou son éditeur, était aisé car le moyen de diffusion passait nécessairement par un objet matériel. Si le principe paraît simple, son application s'avère si complexe que toute une branche du droit traite de la seule propriété intellectuelle - droit d'auteur, d'interprète ou d'inventeur. Avec Internet, la loi demeure, sauf que sa violation à grande échelle devient aisée: tout un chacun peut mettre en ligne une oeuvre protégée et la proposer en accès libre aux internautes. Des sites spécialisés dits *peer to peer*, de pair à pair, autrement dit entre égaux,

permettent de procéder à ces transmissions qui concernent des millions de personnes à chaque instant à travers le monde. Il s'agit d'un piratage de masse qui a fait notamment chuter les ventes de CD. Pire que la photocopie, la mise en ligne "sauvage" connaît une croissance qui semble pratiquement illimitée.

A côté de l'utilisation d'Internet pour l'achat en ligne ou le piratage de musique, d'un film ou d'une autre oeuvre numérisée commerciale, il existe pourtant une toute autre école, plus idéaliste. Pour elle le réseau est un fabuleux moyen, libéré des chaînes de la fabrication d'un livre ou d'un CD, de mettre une création à disposition de tous, d'appeler aussi à la collaboration, à l'intelligence collective pour des développements ultérieurs: ce sont par exemple les

logiciels en source ouverte (*open source*), téléchargeables et modifiables gratuitement (quitte à encourager parfois une contribution volontaire). Et si certains journaux tiennent à faire payer les lecteurs en ligne, à l'autre extrême des auteurs de blogs, par exemple, non seulement ne découragent pas mais recherchent la reprise de leurs textes. Cela ne signifie pas qu'ils sont prêts à accepter n'importe quoi: certains auteurs de logiciels les donnent mais veulent interdire qu'ils soient ensuite revendus. Rares sont ceux qui poussent l'abnégation jusqu'à accepter que leur texte soit repris sous un autre nom, ou déformé... C'est à leur intention qu'est née dans le monde anglo-saxon une standardisation des droits concédés par l'auteur: ce sont les licences *Creative Commons* affichées par certains sites. Ces contrats permettent au

créateur de conserver ses droits d'auteur et se déclinent en différentes versions: obligation de mentionner l'auteur ou non, utilisation commerciale ou non, autorisation de modifier ou non l'oeuvre originale.

D'origine bien sûr américaine, *Creative Commons* a essaimé à ce jour dans 37 pays où des organisations nationales se sont constituées en vue d'en adapter les principes aux législations nationales. C'est désormais également le cas

pour la Suisse: en Suisse alémanique tout au moins (la traduction française est en cours), où *Creative Commons Switzerland* a fait l'objet d'un lancement événementiel, un peu comme celui d'un nouveau produit, avec soirée, fête branchée et dj, mis sur pied le 26 mai dernier par plusieurs organisations dont *Digitale Allmend*, sorte de «forum numérique», *openlaw*, spécialiste des aspects juridiques d'Internet, et *Tweakfest*, site parrainé par le

*Tages Anzeiger* et voué à l'actualité du réseau des réseaux.

Il n'existe pas à notre connaissance d'organisations ni de sites analogues en Suisse romande. L'attention au développement des usages sociaux et des libertés sur la Toile demeure une affaire surtout alémanique semble-t-il. On peut le regretter, tout en espérant une mise à disposition rapide en français du *Creative Commons* helvète.